

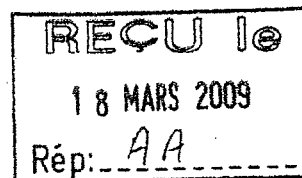
*Projet de restauration du lac des Trois Lacs
dans les MRC d'Arthabaska et des Sources*

Les requêtes d'audience publique

- CR3.1** **Monsieur Geoffrey Hall**
- CR3.2** **FloraQuebeca**
- CR3.3** **Institut québécois de la biodiversité**

le 16 mars 2009

Acc. Réceptions sans
suivie et envoi
sur BSM pour
action appropriée.



Mme Line Beauchamp, Ministre
Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Qc) G1R 5V7

Merci

261

CR3.1

Projet de restauration du lac des
Trois Lacs dans les MRC
d'Arthabaska et des Sources

6211-01-003

Objet : Projet de dragage des Trois Lacs à Asbestos

Chère Madame Beauchamp,

Je vous écris pour faire une demande d'audiences publiques pour discuter et évaluer le projet de dragage des Trois Lacs visant à éliminer la communauté de plantes vasculaires aquatiques indigènes. En tant que biologiste ayant examiné le dossier mis à notre disposition par le BAPE, je crois que draguer ce lac

- risque de l'appauvrir biologiquement en termes de diversité végétale et animale ainsi que de biomasse animale (notamment poissons et oiseaux),
- risque de favoriser une hausse de température des eaux et la prolifération d'algues bleues ainsi que d'espèces exotiques introduites par la navigation pendant la période que la biomasse des plantes vasculaires aquatiques indigènes aura diminué, et
- risque de créer une situation où le recouvrement des plantes vasculaires atteigne ou dépasse dans peu d'années le niveau stable documenté aux Trois Lacs depuis plus de 35 ans, accompagné d'un changement de composition spécifique en faveur des plantes pionnières opportunistes libérées par les perturbations.

Selon l'étude de Devidal et coll. *Solutions curatives pour la restauration de lacs présentant des signes d'eutrophisation* (2007), le dragage est un traitement de dernier recours à cause de ses impacts majeurs sur l'écosystème.

Je crois que des audiences publiques sur le dragage des Trois Lacs permettraient de situer le vrai débat entre d'une part un certain usage récréatif des lacs, combat mené par les propriétaires riverains sous le nom de restauration, et d'autre part la santé et l'intégrité des écosystèmes lacustres, défendues par les chasseurs, les pêcheurs, les conservationnistes de milieu naturel, les ornithologues et d'autres amateurs de la nature québécoise. Les audiences publiques permettront à la société d'observer et d'influencer la prise de décision pour ou contre ce projet pilote de dragage où nécessairement l'un des deux côtés est appelé à accepter des sacrifices.

Je demeure à 40 km des Trois Lacs et un de mes enfants allait régulièrement aux Trois Lacs pour se baigner avec ses camarades de garderie à Saint-Camille. Mon bureau de travail à Saint-Camille est situé en amont des Trois Lacs, dans le bassin versant de la rivière Nicolet Sud-Ouest. Je crains que l'Association de protection de notre lac local où la famille se baigne souvent, le lac d'Argent, soit soumise à des pressions de faire draguer son lac si la Régie intermunicipale de restauration et de prévention des Trois Lacs obtient l'autorisation et les fonds du MDDEP pour faire draguer le sien. En tant que contribuable, je crains que nos taxes municipales et nos impôts à tous augmentent si le dragage est étendu à d'autres plans d'eau où les propriétaires riverains s'objectent à la présence de plantes aquatiques, et je crains que le MDDEP ne puisse plus consacrer ses fonds déjà insuffisants aux dossiers prioritaires. En tant que botaniste de conservation qui étudie la flore et la végétation du sud québécois et qui essaie

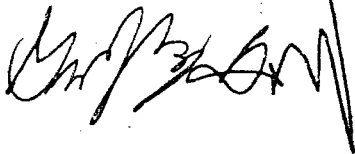
de faire connaître, faire apprécier et faire protéger la nature de sa région, je crains l'appauvrissement de nos milieux humides par la généralisation du dragage, et je crains l'ajout potentiel d'organismes devenus plus rares aux listes d'espèces à statut précaire.

Mes travaux professionnels dans le bassin versant de la rivière Nicolet Sud-Ouest, particulièrement dans un rayon de 0,2 à 2,0 km des Trois Lacs, ont permis que j'y documente les seules occurrences récentes de plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables emmagasinées par le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec du MDDEP (*Adiantum viridimontanum*, *Dryopteris clintoniana*, *Elymus riparius*). Je profite pour signaler après vérification avec le CDPNQ que les promoteurs du dragage n'ont jamais fait d'efforts sérieux pour trouver et décrire l'état de la population d'une 4e espèce vulnérable considérée très abondante par ses découvreurs il y a 40 ans « dans les parties marécageuses du pourtour du lac », le *Persicaria hydropiperoides*.

Sur le plan des études biologiques attendues dans un projet d'envergure, le petit détail des plantes rares souligne le manque de sérieux des promoteurs qui n'ont pas trouvé utile de réaliser un inventaire détaillé des communautés végétales qu'ils s'approprient à éliminer, pas plus que pour les oiseaux et leur utilisation de cette végétation. Les promoteurs ont traité de façon répétée les plantes vasculaires ciblées par le dragage d'être des « algues » lors de la séance d'information du BAPE du 23 février. L'étude d'impact de 2006 ne fournit que quelques noms de plantes aquatiques dominantes, dont l'identité est parfois discutable, tirés d'une étude du RAPPEL en 2004. Dans la bibliographie de l'étude d'impact de 2006 il manque le rapport de J.-F. Desroches, *Inventaire biologique de 70 milieux humides de l'Estrie (Région 05) et synthèse des connaissances, volume 5 : La MRC d'Asbestos (2000)*, où dans un chapitre sur Trois Lacs il y a une liste floristique beaucoup plus longue que celle empruntée au RAPPEL et une photo d'une rizière sauvage au Trois Lacs. Le riz sauvage, présent dans peu de marais au Québec, est un aliment important pour la sauvagine. L'espèce n'est mentionnée dans aucune documentation sur le projet disponible dans les centres de consultation du BAPE sur le projet de dragage.

Pour terminer, les raisons exprimées plus haut m'amènent à vous demander de convoquer le BAPE pour examiner ouvertement les raisons et les justifications du projet pilote de dragage des Trois Lacs, ainsi que leurs impacts environnementaux et économiques.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments distingués,



Geoffrey Hall



*FloraQuebeca est une association à but non lucratif, vouée à la
connaissance, à la promotion et surtout à la protection de la
flore et des paysages végétaux du Québec*

Montréal, 21 mars 2009

Madame Line Beauchamp
Ministre du développement durable, de l'environnement et des parcs
Édifice Marie-Guyart, 30 étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet: Projet de restauration du lac Les Trois Lacs à Tingwick, Wotton, Saint-Rémi-de-Tingwick et
Asbestos**

Madame la ministre,

Des membres de notre organisme ont récemment été informés qu'un projet pilote visant à éliminer les herbiers aquatiques d'un lac était planifié. Comme nous œuvrons pour la protection des paysages végétaux et de la flore indigène du Québec, nous émettons certaines réserves quant à la pertinence de ce projet et désirons par le fait même que cette cause soit portée en audience publique.

Nos inquiétudes concernent plus spécifiquement la destruction graduelle des herbiers aquatiques qui jouent ici un rôle de premier plan dans le maintien de l'écosystème lacustre. Bien que le promoteur du projet ait mis en évidence que l'abondance des herbiers aquatiques résulte de l'eutrophisation, il n'y a pas d'indication démontrant leur rôle épurateur pour le maintien de la qualité de l'eau dans la rivière Nicolet. Nous appréhendons aussi la probabilité que l'absence d'herbier aquatique dans les zones littorales cause la prolifération d'algues par un processus de remplacement.

Dans ces circonstances, nous aimerions que le plan d'échantillonnage proposé par le promoteur soit conforme à une politique d'assainissement plus claire et qui tienne compte du rôle écologique des herbiers aquatiques avant que la décision de draguer le lac Trois Lacs soit prise.

Veillez, madame la ministre, agréer l'expression de nos sentiments distingués.

André Lapointe, président de FloraQuebeca

C.c.: M. Denis Paquette (secrétaire FQ)



IQBIO

Institut québécois
de la biodiversité

Siège social
Département de sciences biologiques
Université de Montréal
C.P. 6128, Succ. Centre-ville
Montréal (Québec) Canada H3C 3J7
Tél.: (514) 343-7461 • Fax (514) 343-2293

21 mars 2009

Madame Line Beauchamp, ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec QC G1R 5V7

**Objet : Projet de restauration du lac Les Trois Lacs à Tingwick,
Wotton, Saint-Rémi-de-Tingwick et Asbestos par la Régie
intermunicipale de restauration et de prévention des Trois Lacs**

Madame la ministre,

L'Institut québécois de la biodiversité (IQBIO), une association sans but lucratif, vous demande par la présente d'autoriser le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à tenir une audience publique sur le projet de restauration du lac Les Trois Lacs. Notre association de quelque 130 membres est composée en très grande majorité de scientifiques œuvrant en environnement.

Par sa résolution n° Exec2009-27-2 adoptée à l'unanimité le 12 février dernier, notre Comité exécutif vous fait cette demande, car il pense qu'une telle audience permettra à votre ministère de prendre connaissance de points de vue plus nombreux et plus diversifiés que ceux qui sont actuellement disponibles. Ces nouveaux aspects seraient probablement mieux documentés, avec une vision écologique professionnelle différente, si un plus grand nombre de mémoires étaient portés à l'attention des commissaires que celui des promoteurs et des études d'impact que ceux-ci ont commandées. Selon nous, un meilleur équilibre entre les avantages récréatifs locaux et les inconvénients plus généraux de ce projet de dragage serait alors disponible à votre ministère pour prendre sa décision de l'autoriser ou non. Pour nous, ces « inconvénients plus généraux » sont ceux qui peuvent avoir des répercussions sur le bien commun environnemental durable de toute la population québécoise.

L'IQBIO se préoccupe en priorité du développement des connaissances sur la biodiversité québécoise, en vue de sa conservation. Or les notions de biodiversité écologique, d'équilibre, d'intégrité et de pérennité dans les écosystèmes naturels gagneraient à être mieux comprises par la population. La sauvegarde d'espèces rares ou menacées, ainsi que les dangers des espèces exotiques envahissantes, sont plus simples à comprendre. Si l'audience publique est accordée, l'exemple des Trois Lacs pourrait avoir une valeur pédagogique pour les nombreux riverains québécois de nos lacs.

.....2

Vous serez certainement sensible, madame la ministre, au coût important de ce projet, dans le contexte actuel de difficultés budgétaires pour tous les pouvoirs publics. Son coût est évalué à 1 064 600 \$. C'est beaucoup d'argent pour un projet présenté comme expérimental. Or, l'expérience a déjà été faite, selon un écologiste professionnel de longue date, Tony Le Sauteur. Sur son blogue (lien en bas de page), on peut apprendre que le dragage de ce lac a été pratiqué dans les années soixante, avec l'aide financière du gouvernement du Québec ! Pourquoi faut-il recommencer maintenant ? Et pourquoi le dossier des promoteurs a-t-il négligé de rappeler ce dragage antérieur et ses effets ? N'y a-t-il pas là un regrettable gaspillage ? Et un signal qu'il ne s'agit pas d'une « restauration » durable ?

En résumé, l'IQBIO demande une audience publique parce que ce projet, dont le coût est très élevé, (1) oppose des intérêts locaux à des valeurs plus générales et plus fondamentales de respect de l'environnement et (2) semble avoir négligé de tenir compte d'une intervention semblable antérieure, dont les résultats ont été négatifs puisqu'il faut recommencer.

Je vous prie d'agréer, madame la ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.



Pierre Brunel, Ph.D., président

http://tonylesauteur.blogspot.com/2009_02_01_archive.html

N.B. : Un original en format papier de la présente lettre vous est posté aujourd'hui même par courrier exprès.